



2023 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 20

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Restrictions de vitesses– section MLO – Révision N°4

En raison d'une diminution des débits d'eau, certaines restrictions de vitesse ont été révisées.

En plus des limites de vitesse indiquées dans le Manuel de la Voie maritime, section Pratiques et procédures - Annexe II - Tableau des vitesses, les restrictions de vitesse suivantes sont également en vigueur dans la section MLO :

LOCALISATION	RESTRICTION	
Île Galop , entre les bouées LB122 & LB127	<u>Navire montant :</u> <i>- Révisée à 7 noeuds</i> pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0 dm	<u>Navire descendant :</u> <i>- Révisée à 12 noeuds</i> pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0 dm
Secteur IV , entre les bouées LB157 & LB162	<u>Navire montant:</u> <i>- 8.5 noeuds</i> pour les navires à tirant d'eau supérieur à 78.0dm	<u>Navire descendant:</u> N/A

* Les vitesses des navires dans les zones susmentionnées seront surveillées de près.

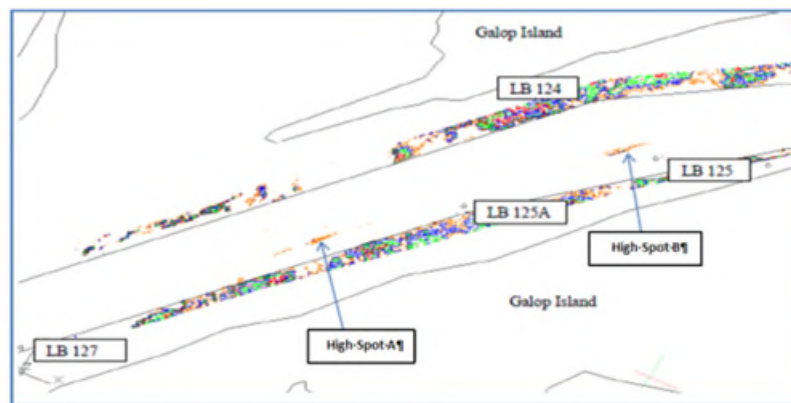


The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

ÎLE GALOP - HAUTS FONDS

Les navires dont le tirant d'eau est supérieur à 78.0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds de l'île Galop situés aux coordonnées suivantes:

- Haut fond A: 44° 45.6693'N 075° 24.8710'W
- Haut fond B: 44° 45.9575'N 075° 24.4942'W



SECTEUR IV – HAUTS FONDS

Les navires montants dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds situés aux coordonnées suivantes :

- En amont du point d'appel de Crossover Island: 44° 29.5947'N 75° 46.5212'W
- En amont de l'île North Colborne: 44° 15.4103'N 76° 4.226'W

Les conditions seront surveillées de près et les navigateurs seront informés de tout changement.

Le 29 septembre 2023